
Statistiques des accidents du travail en Belgique (2024)



En 2024, 164.866 accidents du travail ont été recensés en Belgique, un chiffre en baisse par rapport à l'année précédente. Cette baisse ne concerne cependant pas les accidents sur le chemin du travail, où la tendance est à la hausse.

Sujets: [Déclaration et suivi des accidents du travail](#)

©: publié le 06.09.24 par la rédaction, prevent.be

Last change: 30.01.26

Combien y a-t-il eu d'accidents du travail en 2024?

Les statistiques sur les accidents du travail sont basées sur les **déclarations d'accidents du travail**. Ces données sont transmises par les assureurs accidents du travail (secteur privé) et par les employeurs (secteur public) à la base de données centrale de Fedris, pour qu'elle puisse les traiter.

Déclarations

En 2024, 193.968 accidents du travail ont été déclarés, ce qui représente une baisse de 0,5% par rapport à 2023 et de presque 12% par rapport à l'année de référence 2019. Tous les accidents du travail déclarés ne sont pas acceptés (seuls 167.436 l'ont été). Certains peuvent en effet être refusés par les assureurs s'ils ne répondent pas aux **critères prévus par la législation** (p.ex. il n'y a pas d'événement soudain ou il n'y a pas de blessures).

Tendance à la baisse à long terme

La tendance à la baisse du nombre d'accidents survenus sur le lieu de travail se confirme à plus long terme. Entre 2011 et 2024, le nombre d'accidents du travail a diminué de plus de 25%. Cette diminution n'est pas un phénomène purement belge: **les chiffres sont également en baisse dans l'Union européenne**.

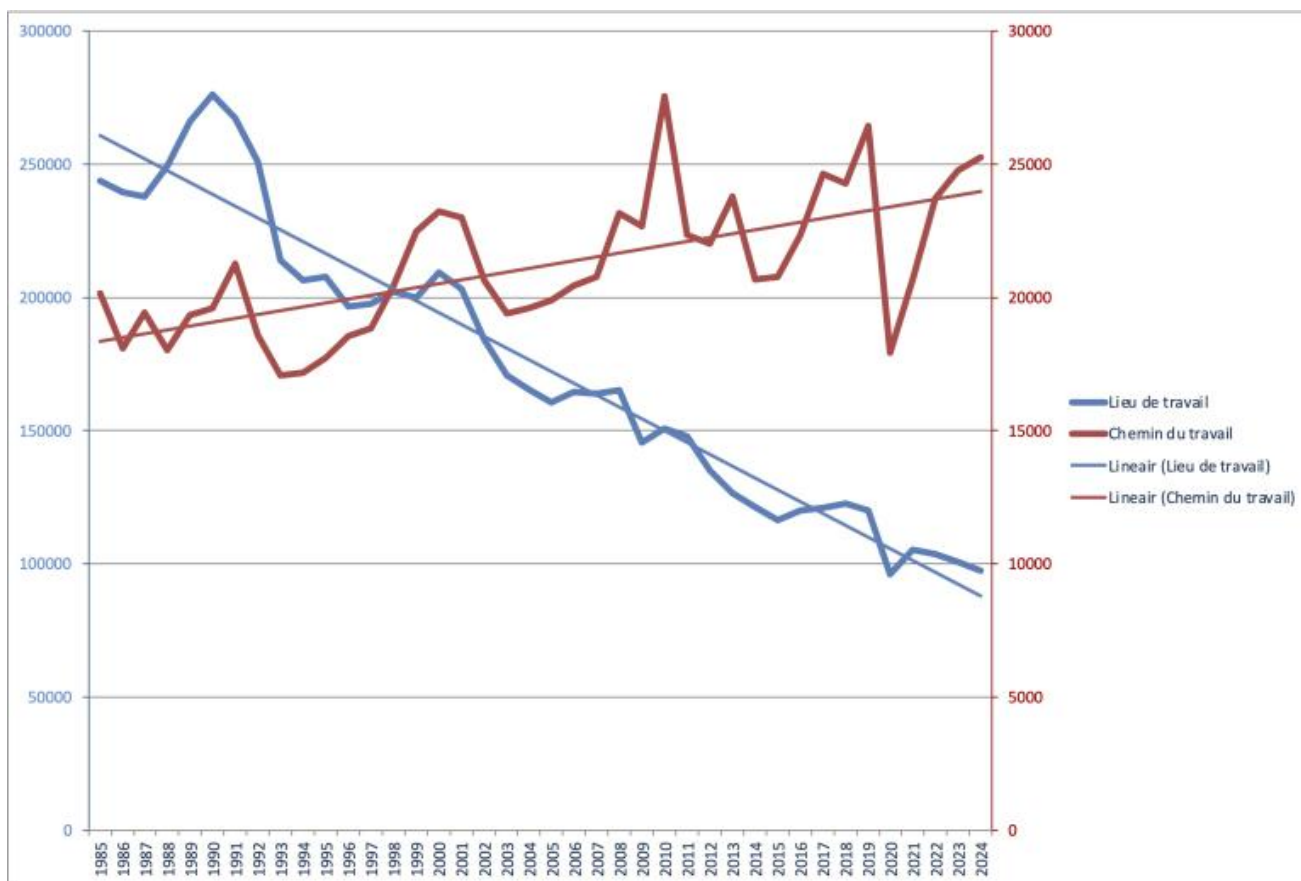
Toutefois, cette baisse concerne principalement les accidents survenus sur le lieu de travail. Les chiffres d'accidents survenant sur le chemin du travail restent inchangés (ou augmentent même) et ce, tant dans le secteur privé que dans le secteur public (tableau 1).

La tendance à la baisse est encore plus prononcée quand on la rapporte sur une longue période. Le graphique 1 montre la tendance à long terme dans le secteur privé sur la période 1985-2024 (pour le secteur public, Fedris n'a commencé la collecte systématique des données qu'à partir de 2011): la tendance des accidents survenus sur le lieu de travail est à la baisse, tandis que celle des accidents sur le chemin du travail est à la hausse. En outre, le pourcentage que représentent les accidents sur le chemin du travail par rapport au nombre total d'accidents du travail est lui aussi en nette augmentation, tant dans le secteur privé que dans le secteur public (tableau 1).

Tableau 1 Nombre d'accidents du travail 2011-2023 – secteur privé et public

	Secteur privé				Secteur public				T
	Lieu de travail	Chemin du trav.	Total	% acc. chemin du trav.	Lieu de travail	Chemin du trav.	Total	% acc. chemin du trav.	
2011	147.854	22.349	170.203	13,1%	41.423	10.191	51.614	19,7%	2
2012	135.118	22.013	157.131	14,0%	39.886	10.175	50.061	20,3%	2
2013	126.726	23.793	150.519	15,8%	38.502	11.020	49.522	22,3%	2

	Secteur privé				Secteur public				T
2014	121.195	20.670	141.865	14,6%	36.993	9.097	46.090	19,7%	1
2015	116.447	20.772	137.219	15,1%	36.468	9.490	45.958	20,6%	1
2016	119.882	22.347	142.229	15,7%	37.569	9.784	47.353	20,7%	1
2017	120.911	24.627	145.538	16,9%	36.934	10.629	47.563	22,3%	1
2018	122.735	24.289	147.024	16,5%	37.059	10.550	47.609	22,2%	1
2019	120.078	26.429	146.507	18,0%	36.665	11.452	48.117	23,8%	1
2020	96.166	17.920	114.086	15,7%	26.972	7.073	34.045	20,8%	1
2021	105.286	20.660	125.946	16,4%	29.863	8.191	38.054	21,5%	1
2022	103.570	23.726	127.296	18,6%	30.946	9.867	40.813	24,2%	1
2023	100.797	24.770	125.567	19,7%	31.212	10.583	41.795	25,3%	1
2024	97.591	25.265	122.856	20,6%	31.348	10.662	42.010	25,4%	1



Grafique 1 Évolution des accidents du travail et des accidents sur le chemin du travail 1985-2024 - secteur privé

Quelles conséquences?

Surtout des incapacités de travail temporaires

La grande majorité des accidents du travail occasionnent des frais mais n'entraînent pas d'incapacité, ou bien une incapacité ne dépassant pas les six mois. Ces deux catégories cumulées représentent en effet plus de 90% des accidents du travail (tableau 2).

Accidents mortels

En 2024, 78 accidents mortels du travail ont été recensés, dont 45 sur le lieu de travail et 33 sur le chemin du travail. Parmi les 45 accidents mortels survenus sur le lieu de travail, 6 sont des **accidents de la route** dont sont victimes par exemple, les chauffeurs.

Accidents du travail graves et très graves

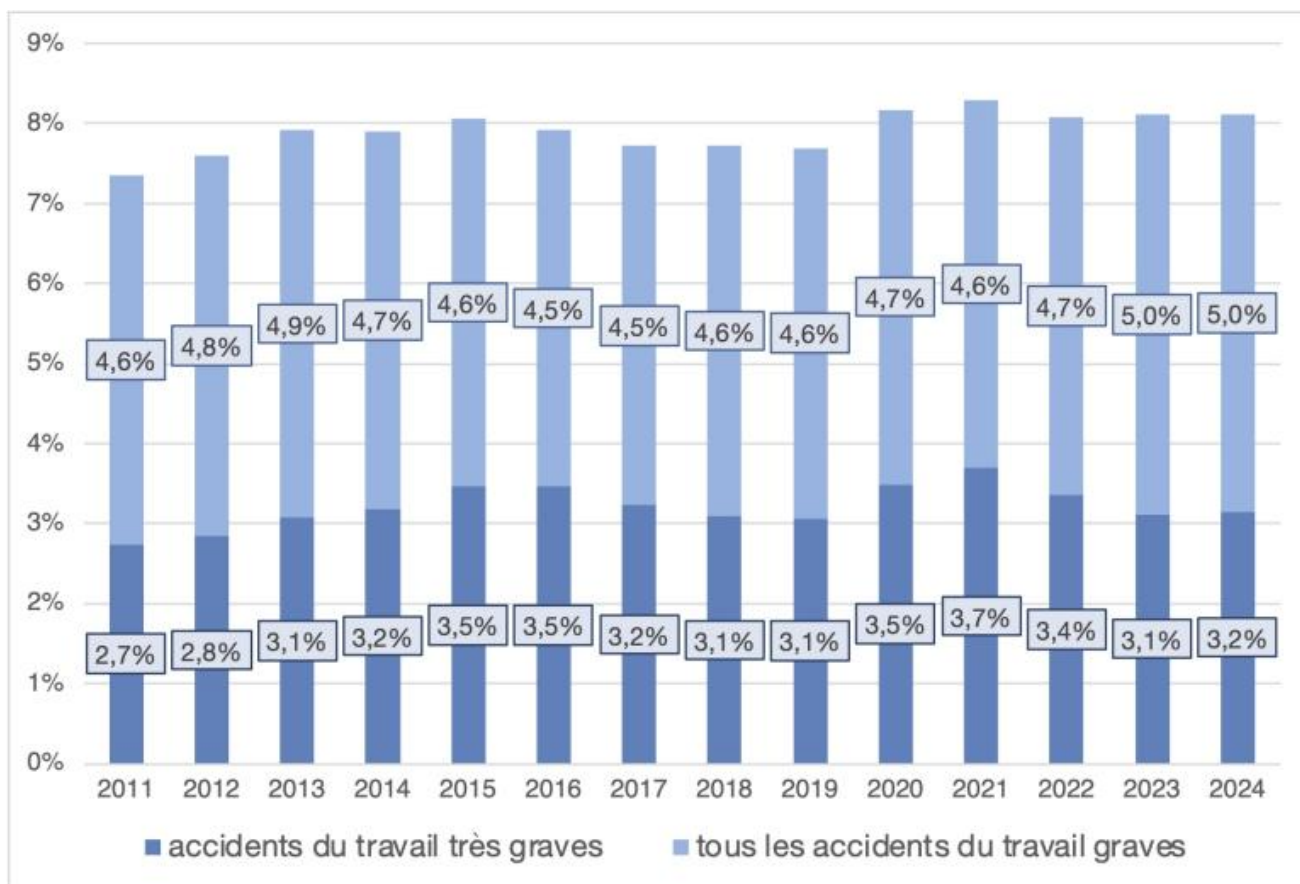
En cas d'**accident du travail grave** (accident du travail mortel, avec incapacité permanente ou lésions temporaires graves), l'employeur est tenu d'établir un rapport circonstancié (**code, titre I.6**). En outre, il est obligatoire de signaler immédiatement les **accidents du travail très graves** (incapacité permanente ou décès) au Contrôle du bien-être au travail.

En 2024, il y a eu au total 7.915 accidents du travail graves, parmi lesquels 3.080 étaient très graves. Les chiffres concernant ces accidents montrent également une tendance à la baisse: à titre de comparaison, il y a eu 10.861 accidents graves en 2011.

Le nombre d'accidents du travail graves reste, relativement parlant, à peu près au même niveau: environ 8% du nombre total d'accidents du travail (graphique 2).

Tableau 2 Accidents du travail en fonction des conséquences 2021 - 2024

Lieu du travail								
	2022		2023		2024		2022	
	nomb.	%	nomb.	%	nomb.	%	nomb.	%
sans suite	43.329	32,21%	43.184	32,71%	45.140	35,01%	9.791	29,15%
incap. temporaire < 6 mois	83.611	62,16%	81.904	62,04%	78.863	61,16%	21.448	63,85%
incap. temporaire > 6 mois	2.248	1,67%	2.854	2,16%	3.577	2,77%	650	1,93%
incap. permanente	5.273	3,92%	4.016	3,04%	1.314	1,02%	1.671	4,97%
acc. mortels	55	0,04%	51	0,04%	45	0,03%	33	0,10%
total	134.516	100%	132.009	100%	128.939	100%	33.593	100%



Grafique 2 Pourcentage des accidents du travail graves par rapport au total des accidents du travail 2011-2024 - secteur privé

Et par secteur?

Taux de fréquence

Le **taux de fréquence** moyen était de 12,66 en 2024, contre 13,17 en 2023. Cette baisse indique que le nombre d'accidents du travail a diminué par rapport à l'année précédente non seulement en chiffres absolus, mais aussi en termes relatifs. En effet, le taux de fréquence tient compte du nombre d'heures d'exposition. À plus long terme, on observe également une tendance marquée à la baisse: en 2002, le taux de fréquence moyen était de 31,23.

Différences entre les secteurs

Il existe de grandes différences entre les secteurs (tableau 3). Si on se penche sur le secteur de la construction, on voit qu'il a un taux de fréquence plus de deux fois supérieur à la moyenne, mais qu'il est en nette diminution: en 2012, ce taux de fréquence était encore proche de 50, alors qu'en 2024, il ne s'élève qu'à 26,33.

Tableau 3 Taux de fréquence - différents secteurs, 2012-2024

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
10 Industries alimentaires	27,01	24,94	23,19	22,37	21,51	22,35	21,42	21,60	19,45
16 Travail du bois (excepté: meubles)	37,74	34,19	32,97	30,34	29,79	29,39	30,08	28,71	26,15

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
20 Industrie chimique	9,82	8,69	8,75	8,11	9,26	8,79	8,14	8,31	7,14
25 Fabrication de produits métalliques (excepté: machines et équipements)	31,96	28,99	28,42	26,75	26,47	24,17	24,93	24,99	22,31
29 Construction et assemblage de véhicules automobiles, de remorques et de semi-remorques	19,54	18,87	16,53	16,40	14,48	14,37	14,11	14,91	11,14

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
41 Construction de bâtiments; promotion immobilière	49,61	47,28	43,34	41,82	40,16	38,87	36,89	32,35	31,63
52 Entreposage et services auxiliaires des transports	40,35	41,99	36,53	35,78	37,43	33,80	36,36	30,97	26,79
64 Activités des services financiers (excepté: assurance et caisses de retraite)	1,85	1,90	1,78	1,79	1,67	1,61	1,87	1,70	1,05
78 Activités liées à l'emploi	45,97	41,19	41,77	39,96	40,92	43,25	43,63	28,79	25,53

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
85 Enseignement	10,11	8,57	9,03	6,92	7,20	6,87	7,33	8,10	4,97
86 Activités pour la santé humaine	14,13	12,40	12,23	11,69	12,35	11,56	11,87	13,33	11,78
Moyenne	19,39	17,64	17,05	16,25	16,55	16,16	16,20	15,94	13,30

Quels types d'accidents?

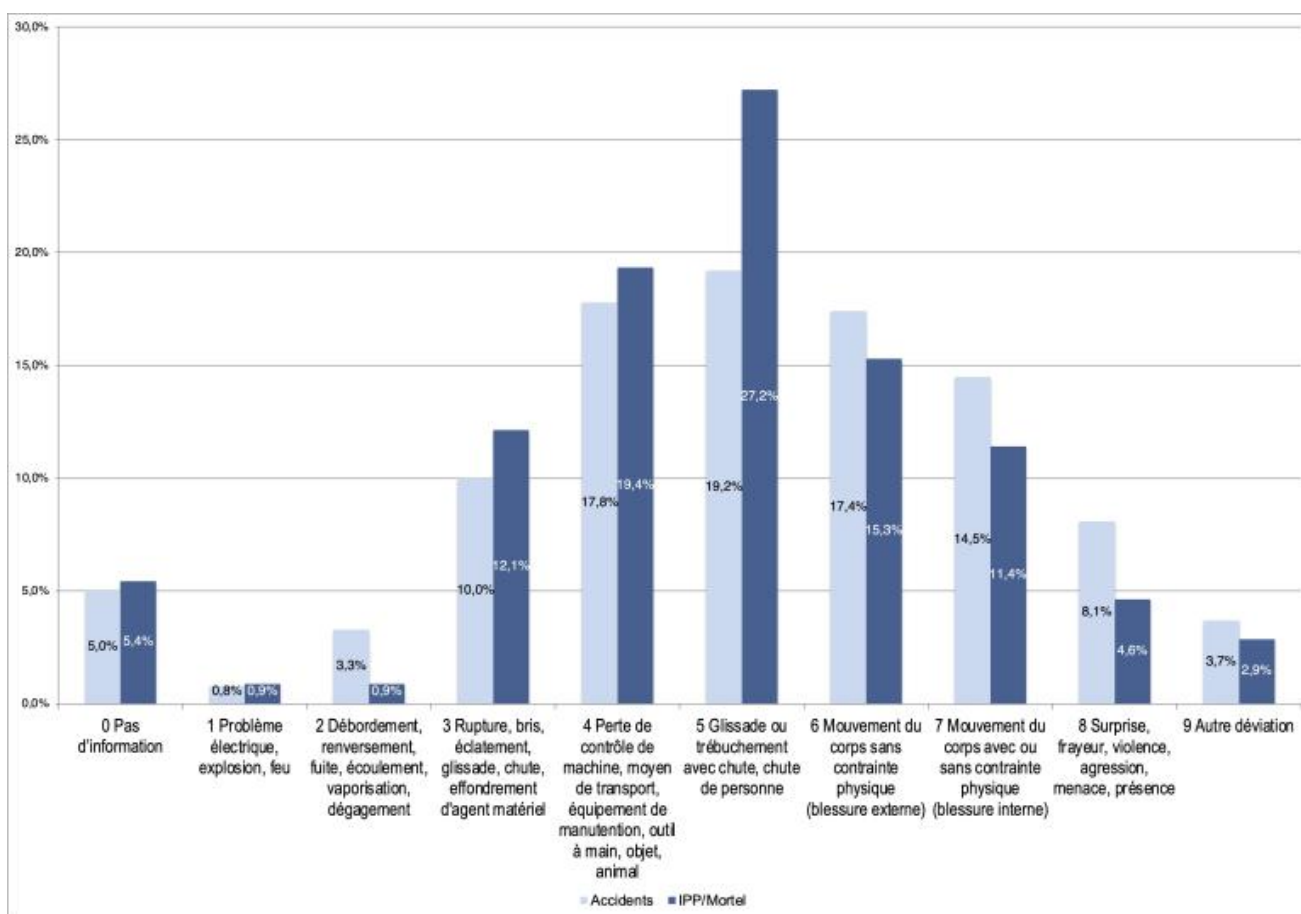
Chutes

La majorité des accidents du travail sont dus à des chutes. Près d'un accident sur cinq entre dans cette catégorie. Il s'agit à la fois de chutes de hauteur et de chutes de plain pied.

Si l'on considère également les conséquences de l'accident du travail, il apparaît que parmi les accidents entraînant une incapacité permanente et les accidents du travail mortels, la catégorie des "chutes" est de loin la plus importante. Près d'un tiers des accidents les plus graves sont dus à des chutes, qu'elles soient de plain-pied ou de hauteur (graphique 3).

Agression

Le nombre d'accidents du travail dus à des agressions n'a cessé d'augmenter ces dernières années. En 2014, 5,9% des accidents du travail appartenait à cette catégorie et en 2024, ce chiffre atteint les 8,1%. Dans cette catégorie, on trouve surtout des agressions de tiers (3,7%). Les agressions entre collègues sont relativement rares (0,7%).



Grafique 3 Accidents sur le lieu de travail, déviations, 2024

Qui sont les victimes?

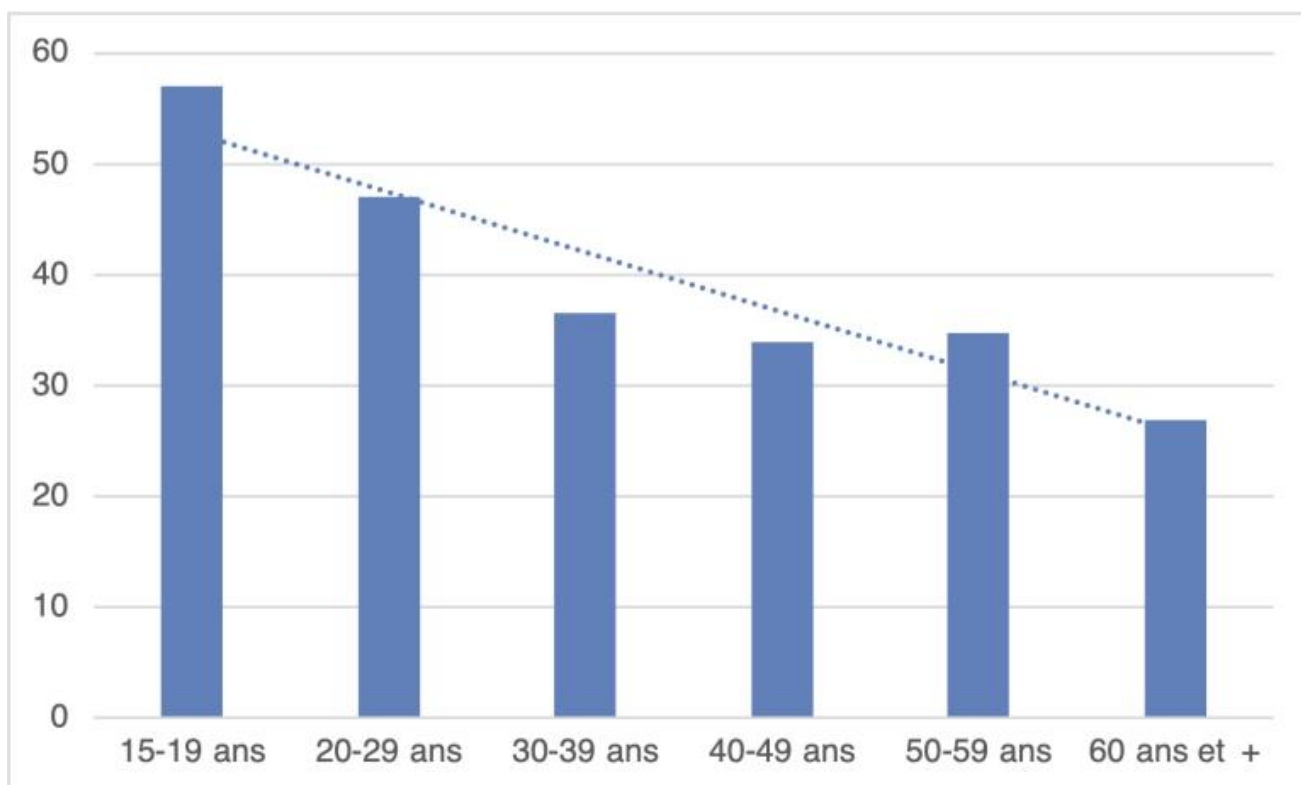
Surtout des hommes

Dans la majorité des cas (63,2%), les victimes sont des hommes. L'écart entre les hommes et les femmes se réduit toutefois lentement. En 2014, il y avait encore une différence de plus de 30% (65,4% contre 34,6%). En 2024, l'écart a été ramené à 26% (63,% contre 37%).

Plus de jeunes

Les jeunes travailleurs risquent plus d'avoir un accident du travail. Dans la tranche d'âge des 20 à 29 ans, le nombre d'accidents sur le lieu de travail pour 1000 travailleurs est de 48, contre seulement 38 en moyenne (graphique 4). Ce nombre plus élevé d'accidents pourrait s'expliquer par le manque d'expérience. Les nouveaux travailleurs sont moins familiarisés avec les conditions de travail et les risques, ce qui les rend donc particulièrement vulnérables.

Parallèlement, les accidents du travail dans les groupes d'âge inférieurs sont, en moyenne, moins graves. Par exemple, près de la moitié (45%) des victimes d'accidents du travail avec incapacité permanente ont 50 ans ou plus (contre 10% environ dans la tranche d'âge 20-29 ans).



Grafique 4 Accidents du travail, nombre d'accidents pour 1 000 équivalents temps plein par groupe d'âge, 2024

Source/Info: Fedris, Rapport annuel statistique 2024